MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8ème année n° 33 SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

A V E R T I S S E M E N T S 2ème Edition n° I2
3ème, 4ème, 5ème Editions n° I0 23 Juillet I960

CARPOCAPSE Zones II,III,IV,V,VI

Renouveler le traitement conseillé le 6 juillet.

TAVELURE Zones II,III,IV,V,VI

A la suite des pluies tombées depuis le début du mois de juillet, il est nécessaire d'exécuter un nouveau traitement.

I N F O R M A T I O N S

TORDEUSE Zones II, IV

Commencer les traitements sur les fruits devant être récoltés dans la période du I5 Août.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE Zones II,III,IV,V,VI (sauf Aveyron)

Les orages récents et des rosées favorisent les attaques de Mildiou.

Un traitement urgent est indispensable.

La destruction des fanes, pour les variétés précoces qui arrivent à maturité, est à effectuer par fauchage ou par application d'un colorant (dinitrocrésol).

L'arrachage des tubercules sera effectué quelques jours plus tard par temps sec.

TEIGNE DU POIREAU Zones II,III,IV,V,VI

Des dégâts importants sont observés, Appliquer périodiquement un insecticide à base de D.D.T. ou de Parathion.

SEPTORIOSE DU CELERI Zones II,III,IV,V,VI

Appliquer périodiquement un anticryptogamique cuprique ou un organo-cuprique ou un organique

PIERIDE DU CHOU - PUNAISE Zones II,III,IV,V,VI

Dans les cultures où l'on observera l'apparition de jeunes chenilles ou larves, traiter avec un produit à base de D.D.T., Parathion, Roténone.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

P337

DLP 26-7-60 071866

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République. Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.